

Il a été convenu et arrêté ce qui suit entre les soussignés :

Monsieur et Madame DELUGAT Jean-Michel

74 Avenue Marcel Loubens - 64570 Arette

☎ : 0559889423 - 📞 : 0687232851

@ : mado.delugat@gmail.com

Louent à compter du : _____ à partir de : _____ heures
jusqu'au : _____ à : _____ heures (dernier délai)

à Monsieur et/ou Madame _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél : _____ Portable : _____

Mail : _____

un appartement (12 places) situé au 1er étage du chalet «Les Isards» dans la station de ski de la Pierre-Saint-Martin.

Conditions de location

Pour la période indiquée ci-dessus, le montant de la location est fixé à _____ €, charges comprises (hors bois de cheminée et électricité si > 400 kW).

Taxe de séjour en sus.

Le montant des arrhes s'élève à _____ €.

La caution de _____ € sera restituée dans les 8 jours suivant le départ des locataires.

A l'entrée en jouissance des lieux loués et après accord des parties pour signer l'état des lieux, le locataire s'engage à verser le solde de la location, soit _____ €.

Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation maximale des lieux de ***12 personnes (enfants compris)***.

Le propriétaire se réserve le droit de vérifier en cours de séjour si le nombre de personnes n'excède pas le nombre indiqué.

Assurance

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant pendant son séjour.

Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance :

- type villégiature pour ces différents risques
- ou responsabilité civile pour habitation.

Le contrat d'assurance est à délivrer au propriétaire à l'arrivée.

A _____ , le _____ .

Signature

(signature précédée de la mention manuscrite

«lu(e) et approuvé(e), bon pour accord»)